

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Relevé de décision

**Sujet : Réunion technique relative à
l'observatoire des rémunérations 2018**

Date de la réunion : 6 septembre 2019

SERVICE ORGANISATEUR

Service des ressources humaines

Rédacteur : Céline Bossu

Présents :

Organisations syndicales : représentants de la CGT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, de la CFTC-Culture, de SNAC-FSU, et de SNSC/UNSA

Administration : Julien Amiel, Pauline Gay, Dylan Omoike, Céline Bossu (SRH/BER), Alizé Coulais (SRH 1A), Stéphane Cottard (SRH 1T), Catherine Bourguignon (DGP/BRH)

Un projet de l'observatoire des rémunérations (édition 2018) a été présenté aux organisations syndicales le 15 mai 2019 lors du groupe de travail relatif à la politique indemnitaire ministérielle. A l'issue de cette présentation, l'administration a proposé qu'une réunion spécifique soit organisée afin d'aborder les questions techniques relatives à ce document.

Ouverture de séance : le bureau de l'emploi et de la politique de rémunération (BER) rappelle qu'une nouvelle version de l'observatoire a été mise à jour et transmises aux représentants du personnel (RP) afin de prendre en compte les remarques formulées lors du GT relatif à la politique indemnitaire ministérielle. Cet observatoire a été complété par :

- l'ajout du bilan de la politique salariale de 2016 à 2018,
- une fiche de synthèse relative aux inspecteurs généraux des affaires culturelles,
- des annexes : bilan du CIA 2018, agents rémunérés sur Titre 3 (Musée du Louvre, BNF)

Les échelles sur les graphiques ont été revues et les catégories précisées. Une fiche méthodologique relative aux statistiques a été élaborée et transmise aux RP.

Les échanges ont porté sur les points suivants :

➤ **Observation des inégalités entre les filières :**

Les RP s'interrogent sur la mise à jour de l'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes élaboré par le DEPS. Ils souhaitent par ailleurs pouvoir disposer d'un **comparatif avant et après passage au RIFSEEP** sur la base des données présentées dans l'observatoire du DEPS (données 2017) et l'Observatoire des rémunérations 2015 (données de rémunération avant le passage au RIFSEEP), **présenté sous forme de graphiques nuage de points avec tunnel (+ ou - 20 %), avec mention des socles et des plafonds indemnitaires.**

Après vérification auprès des services du DEPS, il est confirmé que les données relatives aux années 2018 et 2019 seront disponibles dans le prochain observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes 2020.

➤ **Observation des inégalités par types de structure administratives et/ou zones géographiques :**

Les RP pointent l'absence de visibilité sur la ventilation par structures : AC, SD IDF, SD Hors IDF, SCN et EP (sauf pour filière administrative) et demandent de tester la faisabilité d'une ventilation plus fine pour la prochaine édition de l'Observatoire. Le BER indique que la pertinence statistique des valeurs observées doit être garantie par la constitution de segments de population suffisamment importants. **La prochaine maquette de l'observatoire 2020 fera état des possibilités techniques en matière de ventilation par structure.**

➤ **Comparaisons par secteurs :**

Les RP souhaiteraient disposer de **données par secteur** (en particulier pour les ENSA et les musées), comme dans l'observatoire de 2008. Le BER rappelle les contraintes liées à l'observation statistique.

➤ **Inégalités entre titulaires et contractuels :**

Les RP regrettent l'absence de comparaison possible entre un titulaire et un contractuel. En effet, la rémunération est observée dans son ensemble pour un contractuel, qui n'ont pas de régime indemnitaire, alors qu'elle ne porte que sur l'IFSE pour les titulaires. Les représentants du personnel demandent à l'administration de tester la réalisation d'une **comparaison sur la rémunération globale d'un titulaire et d'un contractuel, en partant d'un test sur des agents de catégorie C, à fonction équivalente.**

➤ **Inégalités avec les autres ministères :**

Les RP souhaitent obtenir les **données indemnitaires interministérielles produites par la DGAFP** pour permettre un comparatif des primes du MC avec d'autres ministères.

➤ **Indiciarisation des « vacataires » :**

Les RP réitèrent leur souhait de voir avancer le chantier relatif à **l'indiciarisation des « vacataires »** (contractuels articles 6 quater et 6 sexies). Le BER se rapprochera des bureaux du dialogue social et de l'expertise statutaire, d'une part, et de la filière administrative et des agents non titulaires, d'autre part, afin de faire un point d'étape sur ce chantier identifié.

➤ **Retraitement des effectifs à temps incomplet :**

Sur la méthode, les RP demandent à **isoler du périmètre d'observation les contractuels art 6 (temps incomplet et non temps partiel)**, faisant valoir que leur représentation au sein d'un groupe de population plus large entraîne une déformation des rémunérations et une invisibilité des problématiques propre à ces agents. Le BER proposera une présentation spécifique à ces populations.

➤ **Inégalité femmes hommes :**

Les représentants du personnel demandent la réintégration des données comparatives produites par le DEPS en 2018. Le BER indique qu'il se rapprochera du SCPCI pour voir ce qu'il est possible d'intégrer à l'observatoire en 2019 ou en 2020.

Liste de diffusion

Présents
Bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire
Bureaux de gestion